

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 17 décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL, Maire.

Date de la convocation : 09/12/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jérôme BRUEL, Mme Nadine MEJEAN, M. Rémy DIAT, M. Aymeric DUBOEUF, M Eric SOUBEYRAND, Mme Isabelle CHARLIOT, M Rémy GRANGE, M Florian GAREL, M. Thierry CHATAGNON, Mme Céline SERVOS, Mme Stella BERNE et Mme Florence DESVERNAY.

Absents : M Loïc VIAL, M Stéphane LAURENT et M Noël RAZZAUTI.

Procurations : M Stéphane LAURENT à Mme Nadine MEJEAN, M. Noël RAZZAUTI à M. Eric SOUBEYRAND.

Après approbation des délibérations du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est déroulé.

## **1. BATIMENTS:**

### **❖ Demande de subventions : réaménagement de la halte garderie:**

Monsieur le Maire rappelle aux élus le projet de réaménagement de la halte-garderie.

A cet effet, il présente l'estimation financière des travaux faite par le cabinet d'architectures Sylvain GIRAUDIER qui s'élève à 47 700 € HT soit 57 240 € TTC.

Il convient de rajouter à ce devis les honoraires du cabinet d'architecture pour un montant de 1 520 € HT soit 1824 € TTC (délibération n°2021-045).

M Le Maire rappelle que la commune de Mizérieux participe à hauteur de 34% aux frais d'investissement.

Après délibération, les élus :

- ❖ **APPROUVENT** l'estimation financière réalisée par le cabinet d'architectures Sylvain GIRAUDIER pour un montant HT de 47 700 € soit 57 240 € TTC.
  
- ❖ **AUTORISENT** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR), l'enveloppe de solidarité auprès du Département et la Région.

❖ Mission d'études de sol et SPS (sécurité et protection de la santé) pour la construction d'un multi-commerces et logements et d'une salle multi-fonctions :

Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment regroupant commerces et appartements, place du commerce et la transformation de l'ancien site d'Euréacoop en salle multi-fonctions, Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de lancer une consultation pour la mission « étude de sols et SPS (sécurité et protection de la santé) » dont l'objectif est d'assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de santé des travailleurs pour les deux chantiers.

Quatre bureaux de contrôles ont été consultés et trois ont répondu :

		Montant travaux HT	Honoraires HT	Honoraires TTC	Nombre rendez-vous de chantier	Nombre passages inopinés
<b>Logements et commerces</b>	APAVE	690 000 €	4 332 €	5 198.40 €	13	6
	DEKKRA	690 000 €	4 665 €	5 598 €	26	26
	ALPES CONTROLES	690 000 €	3 975 €	4 770 €	10	15
		Montant travaux HT	Honoraires HT	Honoraires TTC	Nombre de rendez-vous de chantier	Nombre de passages inopinés
<b>Salle multi-fonctions</b>	APAVE	450 000 €	3 448 €	4 137.60 €	9	5
	DEKKRA	450 000 €	3 425 €	4 110 €	18	18
	ALPES CONTROLES	590 000 €	3 475 €	4 170 €	8	13

Après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir le bureau de contrôles Alpes Contrôles pour la mission d'études de sol et de sécurité et de protection de la santé pour les projets :
  - Logements et commerces pour un montant de 3 975 € HT pour 10 rendez-vous de chantier et 15 de passages inopinés
  - Salle Multi-fonctions pour un montant de 3 475 € HT pour 8 rendez-vous de chantier et 13 de passages inopinés.
- DECIDE d'inscrire ces montants au budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

❖ Nouveau chiffrage pour la création d'un multi-commerces et logements et demande de subventions :

Le cabinet d'architectes Sylvain GIRAUDIER a informé M Le Maire d'une augmentation des prix des matériaux. Il présente donc un nouveau chiffrage :

- Estimation des travaux : 758 410 € HT

A laquelle il convient de rajouter les dépenses prévisionnelles suivantes :

- Mission architecte : 73 566 € HT

- Achat du terrain 131 000 €
- Relevé topographique : 782 € HT
- Bureaux d'études (15% du HT) : 103 500 € HT
- Démolition : 20 000 € HT
- Honoraires notaire 10 000 €

Après délibération, les élus :

- **APPROUVENT** l'estimation financière des travaux réalisée par l'architecte pour un montant de 758 410 € HT soit 910 092 € TTC
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR), du Département et de la Région, ainsi que de Forez Est pour la totalité de la dépense prévisionnelle estimée à 1 099 616 € HT soit 1 319 569.20 € TTC.

❖ Transformation de l'ancien bâtiment d'Euréacoop en salle multi-fonctions : demande de subventions :

Dans le cadre de la transformation de l'ancien site d'Euréacoop en salle multifonctions, Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation financière des travaux, réalisée par l'architecte Sylvain Giraudier pour un montant de 819 600 € HT soit 983 520€ TTC.

Ainsi que les dépenses prévisionnelles suivantes :

- Mission Architecte 57 230 € HT soit 68 676 € TTC
  - Frais d'études (15% du montant des travaux) 88 500 € HT soit 106 200 € TTC
  - Démolition (estimatif) 20 000 € HT soit 24 000 € TTC
- soit un montant total de 928 660 € HT soit 1 114 392 € TTC

Il convient de rajouter les dépenses déjà réalisées concernant l'achat de l'ancien site Euréacoop (30 000 €) et les frais de notaire (1306.09 €) ;

Après délibération, les élus :

- **APPROUVENT** l'estimation financière réalisée par l'architecte pour un montant de 983 520 € TTC soit 819 600 € HT.
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR), du Département et de la Région, ainsi que de Forez Est pour la totalité de la dépense estimée à 928 660 € HT plus l'achat du terrain pour 31 306.09 €,

## 2. FINANCES :

❖ Délibérations modificatives :

Les mouvements s'effectuent de compte à compte au niveau du budget communal.

❖ Fixation de la journée de solidarité :

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées,

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (ARTT) dans la fonction publique territoriale,

VU l'avis du comité technique en date du 3 décembre 2021,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide:

**Article 1** - La journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées est fixée pour le personnel de la commune de Nervieux :

- Augmentation du temps de travail à raison de 2 minutes par jour pendant 210 jours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### ❖ Maison Berger : complément de facturation pour la plâtrerie / peinture :

L'adjoint en charge des bâtiments donne lecture du devis de l'entreprise NP Rénov' correspondant à un supplément de facturation pour la partie « plâtrerie/peinture » pour un montant de 237.76 € HT soit 285.31 € TTC. Après délibération, les élus approuvent le supplément de facturation de l'artisan « NP Rénov' » d'un montant de 237.76 € HT soit 285.31 € TTC.

L'adjoint en charge des bâtiments informe que le reste de la pose du placo-plâtre est déjà posée, que la chape est tirée, que l'électricien a tiré toutes les gaines, que le carrelage sera posé à partir du lundi 20 décembre et le 21 décembre pour les faïences et les carreaux dans la douche.

#### ❖ Nouveaux tarifs cantine:

Suite à la mise en place du nouveau logiciel pour les réservations des repas de la cantine et des réservations des heures de garderie, l'adjoint en charge de la commission école informe les élus de la complexité de la tarification. Il rappelle les tarifs qui avaient été votés lors du conseil municipal du 23 juillet 2021

##### 1<sup>er</sup> cas :

Enfant scolarisé inscrit via le logiciel et qui mange **4.20 €**

##### 2<sup>ème</sup> cas :

Enfant scolarisé inscrit via le logiciel mais qui ne mange pas sans motif valable **4.50 €**

##### 3<sup>ème</sup> cas :

Enfant scolarisé inscrit, qui ne mange pas mais dont la cantinière est prévenue par téléphone avant 9 heures

0.00 €

4<sup>ème</sup> cas :

Enfant scolarisé non inscrit et qui mange 7.50 €

5<sup>ème</sup> cas

Enfant scolarisé inscrit via le téléphone le jour même avant 9h00 5.00 €

6<sup>ème</sup> cas

Enfant scolarisé non inscrit qui mange mais dont la cantinière est prévenue par téléphone avant 9h00 5.00 €

Prix pour le personnel enseignant ou autres adultes 7.50 €

Afin de faciliter la vérification de la facturation, l'adjoint propose de ne retenir que quatre tarifs :

1<sup>er</sup> cas :

Enfant scolarisé inscrit via le logiciel et qui mange 4.20 €

2<sup>ème</sup> cas :

Enfant scolarisé inscrit via le logiciel mais qui ne mange pas sans motif valable 4.50 €

3<sup>ème</sup> cas :

Enfant scolarisé non inscrit et qui mange 6.50 €

4<sup>ème</sup> cas :

Prix pour le personnel enseignant ou autres adultes 7.50 €

Ces prix prendront effet à compter du 10 janvier 2022.

### **3. DIVERS :**

- Radars pédagogiques : la livraison des 2 radars pédagogiques est prévue sur la première quinzaine de janvier. Nous pourrions faire défiler des messages tant sur la vitesse que sur d'autres informations. Un des radars sera installé vers l'arrêt de bus du site Euréacoop (en dessous de la salle des fêtes, la Salle Jeanne d'Arc) et l'autre sera plus mobile sur les autres axes routiers.
- Empoisonnement : des gardons, des carpes et des tanches ont été déversés dans l'étang. Il est constaté un problème de comorans.

- Conseil Municipal des Enfants : ils ont réalisé le 11 décembre les décorations de Noël sur l'ensemble de la commune. Le 20 décembre a eu lieu le concours des maisons illuminées.
- Colis de Noël : la distribution des colis a eu lieu le 11 décembre à la salle des fêtes.
- MJC de Bussières : actuellement, aucune décision concernant une subvention n'a été décidée. La commune souhaite participer à hauteur de 1000 €. L'association MJC a eu l'autorisation d'une facturation sur 5 tranches au lieu de 4.
- Calendriers des manifestations : ils sont à l'imprimerie et la distribution devrait avoir lieu pendant la semaine du jour de l'an.
- Chemin Garnier : Un courrier informant du démarrage et de la durée des travaux va être envoyé à chaque administré du numéro 40 à l'intersection de la Route de Ste Foy St Sulpice. Le chemin Garnier sera fermé à la circulation du numéro 40 jusqu'à l'intersection de la Route de Ste Foy St Sulpice. Il est également informé dans le courrier que les administrés qui le souhaitent, pourront bénéficier d'un enrobé au prix de 54 € / m<sup>2</sup>. Les travaux d'assainissement devraient débuter autour du 5 janvier et les travaux d'enrobés sur la dernière semaine du mois de février, si les conditions climatiques le permettent. Le Syndicat de la Bombarde a validé le réseau d'eau potable, sur la Route de St Georges de Baroille.
- Déplacement des deux poteaux électriques vers le site d'Euréacoop : le SIEL a estimé le déplacement à 16 000 €. Lors des travaux d'aménagement en bas du Bourg, une gaine BTP avait été tirée en prévision.
- Réunion en Préfecture sur la sécurité du barrage de Villerest : la Préfète a informé que le barrage de Villerest était 24h/24h et 365 jrs/365 jrs surveillé.
- Proposition d'un self à la cantine : le personnel travaillant à la cantine s'est dit en défaveur d'un self à la cantine. Du petit matériel va être investi en début d'année.

L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle.